

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1313

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Ecole d'infirmières et d'assistantes de service social de Lyon - Ecole Rockefeller - Opération de réhabilitation**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, de la convention de site de Lyon pour l'enseignement supérieur et la recherche en date du 7 juillet 2001 et de son avenant n° 1, le conseil de Communauté a, par sa délibération n° 2002-0488 en date du 18 mars 2002 :

- approuvé le montage général de l'opération de réhabilitation des bâtiments de l'école Rockefeller, à 11 034 260,00 € TTC,
- fixé à 2 207 462,00 € TTC, le montant maximum de sa participation financière à l'opération,
- autorisé monsieur le président à signer la convention financière quadripartite à passer avec la Région, le Département et la ville de Lyon,
- autorisé une première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 10 709 239 € en dépenses et 8 826 798 € en recettes.

Divers éléments sont intervenus depuis lors :

- les bâtiments préfabriqués de la pharmacie galénique situé sur un terrain jouxtant l'école ont subi à l'automne 2002 un incendie et sont actuellement en ruine. Ces bâtiments préfabriqués sont implantés sur un terrain appartenant à l'Etat, affecté au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et utilisé en dotation par l'université Claude Bernard Lyon 1 pour les activités de sa pharmacie galénique. La démolition de ces bâtiments en ruine est par ailleurs vivement souhaitée par monsieur le maire du 8° arrondissement,
- la consultation des entrepreneurs et la passation des marchés de travaux a dégagé une marge financière ouvrant la possibilité de prendre en compte l'aménagement de l'aile "est" du 2° étage, le premier équipement de la totalité du bâtiment, la démolition des bâtiments de l'ancienne pharmacie galénique et l'aménagement de la parcelle ainsi libérée en continuité du terrain de l'école.

L'élargissement du contenu de l'opération de réhabilitation des bâtiments de l'école Rockefeller aux points évoqués ci-avant nécessite, pour un bon cadrage juridique, administratif et financier de cette opération, la passation des pièces suivantes :

- une convention entre l'Etat (ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche) représenté par monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes assisté de monsieur le recteur de l'académie de Lyon et de monsieur le président de l'université Claude Bernard Lyon 1 et la Communauté urbaine confiant à cette dernière la maîtrise d'ouvrage de la démolition des bâtiments préfabriqués de la pharmacie galénique et de l'aménagement de leur terrain d'assiette,
- un avenant n° 1 à la convention financière quadripartite entre la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, la ville de Lyon et la Communauté urbaine, élargissant le contenu de l'opération de réhabilitation des bâtiments de l'école Rockefeller dans le strict respect de l'enveloppe de 11 034 260,00 € TTC délibérée en mars 2002,

- une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 325 021 € en dépenses est nécessaire pour la mise en place de la totalité des crédits pour la réalisation de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Vu le contrat de plan Etat-Région conclu le 16 mars 2000 ;

Vu la convention de site de Lyon pour l'enseignement supérieur et la recherche en date du 7 juillet 2001 et son avenant n° 1 ;

Vu ses délibérations en date des 21 décembre 1998, 8 juillet 1999, 30 octobre 2000, 22 janvier 2001, 27 mars 2001, 18 mai 2001, 4 février 2002 et 18 mars 2002 ;

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'université Claude Bernard Lyon 1 en date du 9 juillet 1994 et ses avenants n° 1 et 2 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Accepte :

a) - la maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat de la démolition des bâtiments de la pharmacie galénique et de l'aménagement de leur terrain d'assiette,

b) - l'élargissement du contenu de l'opération de réhabilitation de l'école Rockefeller :

- l'aménagement de l'aile "est" du 2° étage,
- le premier équipement,
- la démolition des bâtiments de la pharmacie galénique et l'aménagement de leur terrain d'assiette.

2° - Autorise monsieur le président à signer :

- la convention de maîtrise d'ouvrage confiée,
- l'avenant n° 1 à la convention financière quadripartite,
- les conventions financières à passer avec l'Etat,
- le permis de démolir,
- les demandes d'autorisation administrative nécessaires à l'aménagement du tènement de la pharmacie galénique (permis de clôture, autorisation de travaux...),
- tous les actes y afférents.

3° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 10 709 239 € en dépenses et 8 826 798 € en recettes. Elle fera l'objet d'une individualisation complémentaire d'un montant de 325 021 € en dépenses. Les individualisations sont réparties selon l'échéancier suivant :

- en dépenses :

réalisé fin 2002	1 302 461 €
2003	7 000 000 €
2004	2 570 000 €
2005	161 799 €
total dépenses	11 034 260 €

- en recettes :

réalisé fin 2002	503 708 €
2003	5 983 456 €
2004	2 203 856 €
2005	135 778 €

total recettes	8 826 798 €
soit une charge nette pour la Communauté urbaine de	2 207 462 €

comptes 045 8162 en dépenses et 0458 262 en recettes - fonction 0023 - centre budgétaire 5 720 - centre de gestion 572 200 - opération 0467.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,